

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

COMMUNE DE LAPLEAU

ELEMENTS DE PRESCRIPTION
ECHELLE : 1/7 500

PRESCRIPTION : 14 décembre 2015
DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2018
ARRÊT : 1er juillet 2019
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 4 novembre au 9 décembre 2019
APPROBATION : 30 janvier 2020

6.7.8

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr

The main map area displays a detailed land use planning for the commune of Lapleau. It features a complex network of roads, rivers, and various colored zones. A red line outlines the commune's boundary. Different shades of green and grey represent various land use categories. A small black triangle is located in the upper central part of the map. The map is oriented with North at the top, as indicated by a north arrow in the top right corner.

Légende

Limites administratives et géographiques

■

 Limite de la Communauté de Communes

■

 Limites communales

■

 Cours d'eau

Article L.111-6 du code de l'urbanisme

■

 Voie classée à grande circulation

■

 Bande inconstructible de 100 m de part et d'autre de l'axe des voies classées à grande circulation (art. L.111-6 du code de l'urbanisme)

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

■

 Infrastructure soumise au classement sonore par arrêté préfectoral

■

 Secteur de bruit relatif aux infrastructures de transport terrestre

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

■

 ZNIEFF de type 1

■

 ZNIEFF de type 2

Zone Natura 2000

■

 Site d'Intérêt Communautaire

■

 Zone de Protection Spéciale

Réglementation des boisements

■

 Réglementation des boisements

■

 Réglementation particulière

■

 Sans réglementation

Autre prescription

■

 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise au régime d'autorisation

■

 Ouvrage hydraulique

■

 Site inscrit

Réserve de biosphère classée par l'UNESCO

■

 Bassin de la Dordogne (zone centrale)

■

 Bassin de la Dordogne (zone de transition)

■

 Bassin de la Dordogne (zone tampon)